

## Rapport annuel 2005

En 2005, les membres de la conférence cantonale bernoise des handicapés cch ont tenu 4 assemblées au total. En vue de préparer les différents sujets et de procéder aux travaux consécutifs aux assemblées, le Comité de la cch s'est réuni six fois et la Coprésidence deux fois. En outre, la Coprésidence a rencontré une fois de plus la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne SAP, tandis qu'une deuxième rencontre a eu lieu entre une délégation de la cch et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE.

Dans le cadre de leur première assemblée, les membres de la cch ont été invités à élire le Comité et la Coprésidence pour les années 2005 – 2007. Concernant la composition de ceux-ci, on a surtout veillé à ce que tous les types de handicap soient représentés. L'élection des personnes suivantes a été confirmée : Madame Cornelia Nater (Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne BRB), Madame Christine Wahli (insieme et Cerebral Jura bernois), Monsieur Lukas Hohl (Association Equilibrium, Alliance bernoise contre la dépression), Monsieur Vinzenz Miescher (Communauté d'intérêts des sourds et des malentendants IGGH), Monsieur Fritz Pfister (FSA, section de Berne). Pour la Coprésidence, ont été réélus Madame Esther Moser (Service éducatif itinérant du canton de Berne), ainsi que Messieurs Hans Sieber (insieme canton de Berne) et Josef Stadelmann (Pro Infirmis canton de Berne).

En 2005, nos préoccupations premières ont été les suivantes : l' « après-RPT » suite au oui à la réforme ; notre campagne contre l'initiative sur la baisse des impôts ; le maintien des transports des handicapés malgré la réduction des subventions fédérales ; la 5<sup>e</sup> révision de la LAI et donc la problématique de l'emploi des personnes handicapées ; la situation des personnes vivant avec un handicap psychique. Par ailleurs, une collaboration poussée a eu lieu entre la conférence cantonale bernoise des handicapés cch, la Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne BRB, ainsi que la Conférence biennoise des handicapés CBH. Les séances communes visaient en premier lieu la garantie du financement – dès 2007 – des conférences des handicapés dans l'ensemble du canton.

Voici les sujets qui ont été traités dans le détail :

- 1) RPT
- 2) Initiative sur la baisse des impôts
- 3) Transports des handicapés
- 4) Collaboration avec le Gouvernement
- 5) Affaires traitées au Grand Conseil
- 6) Collaboration avec les conférences des handicapés
- 7) Groupes de travail
- 8) Personnes en situation de handicap psychique
- 9) Objectifs
- 10) Divers



conférence cantonale bernoise  
des handicapés

## **1) RPT : réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons**

Le 26 novembre 2004, le peuple suisse a dit oui à la RPT. Les cantons doivent maintenant se pencher sur les bases légales nécessaires à sa mise en œuvre. Mais les choses ne seront pas prêtes avant 2008 ; jusqu'à cette date, c'est le statu quo. La Direction des finances du canton de Berne a prévu d'instituer un groupe de projet chargé de cette tâche. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, quant à elle, a organisé le 29 avril 2005 une première manifestation d'information au *Rathaus* de Berne. Une délégation de la cch était également présente, parmi de nombreux autres groupes intéressés.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a en outre nommé une cheffe de projet pour la mise en œuvre de la RPT, Madame Annette Gfeller.

Suite au oui à la RPT, les membres de la cch se sont rapidement mis d'accord sur le point suivant : nos intérêts en matière de politique du handicap devaient être pris en compte dans le processus de mise en œuvre. Dans ce but, un certain nombre d'organisations membres se sont réunies pour former un groupe de travail spécialisé, chargé d'élaborer des propositions pour la mise en œuvre de la RPT. Le groupe de travail a été dirigé par Monsieur Hans Sieber, qui a régulièrement fourni des informations sur l'état des travaux. Le groupe s'est réuni au complet à deux reprises ; par ailleurs, des sous-groupes spécialisés se sont rencontrés pour aborder les thèmes centraux suivants : scolarisation spécialisée/école spéciale, travail et habitat, justice sociale, ainsi que financement – notamment des institutions de séjour permanent pour adultes en situation de handicap.

La cch s'est constamment informée sur l'évolution de la situation dans les autres cantons. La cch a le devoir et la volonté de poursuivre sa réflexion approfondie sur le sujet de la mise en œuvre de la RPT.

## **2) Initiative sur la baisse des impôts**

De concert avec d'autres organisations membres et des représentants politiques de tous horizons, la cch s'est engagée dans la lutte contre l'Initiative sur la baisse des impôts.

L'adoption de l'initiative aurait été synonyme une fois de plus d'importantes mesures d'économie au détriment des personnes en situation de handicap. Lors de la conférence de presse de la cch qui a eu lieu le 2 février dans les ateliers *Behindertenwerken Oberemmental BWO*, nous avons informé le grand public, essayant de le persuader de rejeter clairement le projet. La cch s'est également engagée dans la lutte contre cette initiative dans le cadre de l'Assemblée des délégués de l'UDC du 11 janvier, en collaboration étroite avec le secrétaire du parti, et ce, en invoquant des arguments fondés. La cch a également participé à la conférence de presse de l'*Alliance verte et sociale* et des *Verts-Liste libre*.

Avec 60% de « non » lors de la votation du 27 février, le peuple bernois s'est clairement opposé à toute mesure d'économie supplémentaire. Grâce à l'engagement de nombreuses personnes, nos efforts ont porté leurs fruits. La conférence de presse a été réalisée grâce au financement prodigué par les organisations membres insieme canton de Berne et Pro Infirmis canton de Berne ; l'hospitalité de Monsieur Kurt W. Meier, chef des ateliers *BWO*, a également contribué au succès de la conférence.

### **3) Transports des handicapés**

Monsieur Ronald Liechti, secrétaire général de la Fondation transports-handicap du canton de Berne THB, a régulièrement informé les membres sur les questions d'actualité. Le problème a pour origine la 4<sup>e</sup> révision de la LAI (doublement de l'allocation pour impotent en faveur du financement lié au sujet, ou plutôt au détriment du financement lié à l'objet). Les changements ainsi induits ont eu pour effet au 1.1.2005 de réduire de plus de la moitié le budget des prestations offertes par la fondation THB. Il a malheureusement fallu prendre des mesures au dépens des personnes handicapées : contingentement des trajets et augmentation du prix des trajets. Aussi bien Monsieur Ronald Liechti que les députés au Grand Conseil Ryser, Häsler et Löffel ainsi que Monsieur Peter Walder, chef du groupe de travail « Mobilité », se sont fortement engagés avec la cch pour maintenir les prestations de la Fondation transports-handicap du canton de Berne : des entretiens ont eu lieu avec des représentants de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP et avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE. La motion Ryser/Häsler/Löffel, intitulée « Garantir le transport des personnes handicapées dans le canton de Berne », a été adoptée à l'unanimité au Grand Conseil lors de sa session de printemps. Suite à l'adoption de la motion, le Gouvernement a mis à disposition des ressources supplémentaires pour 2005 déjà, et a recherché des solutions praticables en collaboration avec la Fondation THB. Malgré les sommes supplémentaires libérées, la problématique n'était pas résolue. C'est la raison pour laquelle la cch voudrait poursuivre en 2006 son soutien à la motion Ryser « Le transport des handicapés fait partie intégrante des transports publics », et ce, en collaboration étroite avec Monsieur Ronald Liechti, Monsieur Peter Walder et les députés au Grand Conseil Häsler et Ryser.

### **4) Collaboration avec le Gouvernement**

Une délégation composée de représentants d'organisations spécialisées telles que l'Office suisse Personnes handicapées et Transports publics HTP, l'Association Construire sans obstacles canton de Berne CSOB et les transports-handicap, ainsi que des représentants spécialisés de la cch, se sont entretenus avec Madame Egger, conseillère d'État (Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE) et ses collaborateurs cadres, responsables du domaine qui nous intéresse.

Cet échange portait sur un certain nombre de préoccupations touchant la politique du handicap : transports publics adaptés aux personnes handicapées, construction adaptée et transports-handicap faisant partie intégrante des transports publics. La TTE s'est montrée coopérative, et divers accords ont pu être conclus.

La Coprésidence a rencontré une nouvelle fois Monsieur Bhend, conseiller d'État, et ses collaborateurs cadres, responsables de notre domaine d'activité.

Les thèmes principaux suivants ont été traités : mise en œuvre de la RPT ; nouvelle discussion sur un éventuel transfert des écoles spéciales dans le domaine de compétence de la Direction de l'Instruction publique ; tâches de la commission de placement nouvellement instituée par la SAP.

Les conseillers d'État de la Direction des finances et de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale nous ont remerciés pour notre travail en faveur d'impôts acceptables. La poursuite de la collaboration avec les représentants du Gouvernement reste un objectif de la cch, notamment parce que la politique du handicap est une question qui touche différents domaines.

## 5) Affaires traitées au Grand Conseil

Différents député(e)s au Grand Conseil se sont mobilisés cette année aussi pour défendre les intérêts des personnes en situation de handicap. La cch a beaucoup apprécié ces contacts : d'une part, ils ont permis d'obtenir des informations directes sur les affaires traitées au Grand Conseil touchant la politique du handicap ; d'autre part, ils ont aidé à faire progresser la défense des intérêts des personnes handicapées avec des moyens démocratiques.

La motion « Garantir le transport des personnes handicapées dans le canton de Berne » des députés au Grand Conseil Ryser, Häsler, Löffel a été adoptée à l'unanimité, permettant à la Fondation THB d'obtenir un appui financier supplémentaire dont elle avait un urgent besoin (voir également *pt 3) Transports publics des handicapés*). La motion von Allmen, proposant le transfert des écoles spéciales du domaine de compétence de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale dans celui de la Direction de l'Instruction publique, a été retirée par le motionnaire, vu les chances minimales d'adoption du projet. En collaboration avec Égalité Handicap, la cch a fait vérifier la possibilité de se référer à la loi sur l'égalité des handicapés LHand (prise de position d'Égalité Handicap du 7 novembre 2005 sur la motion von Allmen, Gimmelwald (PS), « *Quel avenir pour les écoles spécialisées ?* »).

L'attention de la cch a également été attirée sur deux initiatives parlementaires qui, en cas d'adoption, auraient eu pour conséquence de nouvelles mesures d'économie, et le domaine du handicap n'aurait guère été épargné.

## **6) Collaboration avec les conférences des handicapés**

Outre l'échange d'informations sur des sujets d'actualité touchant la politique du handicap, la collaboration entre les conférences des handicapés BRB, CBH et cch s'est concentrée sur la garantie des ressources financières et sur d'éventuelles nouvelles structures de coopération. Pour les années 2004 – 2006, la BRB est parvenue à conclure un sous-contrat de prestations avec la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés FSIH. Etant donné que, pour la BRB, la période contractuelle avec la FSIH se termine fin 2006, les conférences BRB, CBH et cch se sont déjà penchées sur la question du financement dès 2007. Dans ce but, la cch a formé un groupe de travail chargé de traiter cette thématique.

Par la suite, des entretiens communs avec la FSIH ont eu lieu. La FSIH a déclaré qu'elle considérait désormais la cch comme partenaire contractante, étant donné que son domaine de compétence s'étend à l'ensemble du canton. Nous étions donc dans une nouvelle situation et avons tenté de trouver une solution pour garantir des ressources financières aux conférences pour personnes handicapées du canton. Un processus de réorganisation et de restructuration, qui se poursuivra en 2006, a ainsi été lancé. La cch a dû entamer l'élaboration de documents portant sur la structure d'organisation, documents importants car destinés à accompagner une demande à l'Office fédéral des assurances sociales OFAS. Ce faisant, nous avons largement bénéficié du soutien de la BRB, qui a fourni un important travail de préparation. Ces tâches ont été, et sont encore, un grand défi à relever pour toutes les personnes concernées.

Pour la seconde fois, une rencontre de toutes les conférences pour personnes handicapées de Suisse a eu lieu à Bâle. Le canton de Berne a été très bien représenté grâce aux conférences cantonale, régionale et municipale, sans oublier la conférence biennoise. Monsieur Martin Haug, premier délégué à l'égalité pour le canton de Bâle-Ville, a présenté un exposé particulièrement intéressant sur la mise en application, au plan cantonal, de la loi sur l'égalité des handicapés LHand. C'est le modèle intitulé « Personnes adultes en situation de handicap » qui lui a servi de base de travail, modèle promu par l'ensemble du Conseil d'État de Bâle-Ville et à l'origine du premier bureau d'égalité cantonal de Suisse.

Les membres de la cch sont tous tombés d'accord sur le fait que le modèle allait servir d'exemple dans le canton de Berne et constituer un objectif digne d'être poursuivi.

## **7) Groupes de travail**

### **« Transports et espace public adaptés aux personnes handicapées »**

Monsieur Fritz Pfister, chef du groupe de travail « Transports et espace public adaptés aux personnes handicapées », a étroitement collaboré avec le groupe équivalent de la Conférence des handicapé(e)s de la ville et de la région de Berne BRB. Deux séances ont eu lieu, et, la collaboration s'étant révélée fructueuse, le travail commun va se poursuivre.



conférence cantonale bernoise  
des handicapés

Dans le cadre d'autres séances – en collaboration avec l'Association Construire sans obstacles canton de Berna CSOB, l'Office suisse Personnes handicapées et Transports publics HTP, la Fondation Transports-Handicap THB et le GT Mobilité – le groupe de travail « Transports et espace public adaptés » de la cch s'est penché sur des thèmes d'une actualité brûlante afin de soumettre des faits et de présenter nos revendications à Madame Egger, conseillère d'État (Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE), ainsi qu'à ses collaborateurs cadres, responsables du domaine qui nous intéresse. Les sujets étaient les suivants : financement des transports pour personnes handicapées et intégration future dans les transports publics ; construction adaptée dans l'ensemble du canton et, dans ce contexte, mise à jour des guides pratiques officiels pour la construction adaptée conformément à la LHand), transports publics adaptés (le canton en tant qu'interlocuteur dans le cadre de la consultation des offices et important fournisseur d'informations spécifiques à l'Office fédéral des transports OFT) ; zone de coexistence Köniz (lutte contre l'élimination – insensée pour les personnes aveugles et malvoyantes – des passages pour piétons et des règles de priorité, ainsi que respect des prescriptions en matière de construction SN f21 500) ; places de stationnement pour personnes handicapées (situation juridique, utilisation par des personnes non autorisées, contrôle).

Le GT « Transports et espace public adaptés » veut continuer à suivre l'évolution de ces thématiques. Il va observer et encourager la mise en application de la LHand dans le cadre de projets concrets (p. ex. place de la gare de Berne, arrêté sur l'offre de transports publics, prescriptions en matière de construction). Pour mener à bien cette tâche, le GT a besoin du soutien et des informations apportés par les membres de la cch. Le GT souhaite donc qu'un échange intensif s'instaure.

### **Pénurie de places en institution pour les personnes plurihandicapées**

Le groupe de travail a été dissout et ses tâches ont été reprises par la Commission de placement nouvellement instituée par la SAP, sous la présidence de la HVBE (association faîtière bernoise des institutions pour personnes en situation de vie particulière).

### **Groupe de travail « RPT »**

Cf. texte sous 1) *RPT*

### **Groupe de travail « sous-contrats de prestations » SCP**

Cf. texte sous 6) *Collaboration avec les conférences des handicapés*

## 8) Personnes en situation de handicap psychique

Monsieur Lukas Hohl, membre très engagé du Comité, nous a régulièrement informés sur les travaux de l'*Alliance bernoise contre la dépression*. La fondation de l'association pour le canton de Berne a eu lieu au mois de mars. Monsieur Hohl nous a également tenus au courant des manifestations organisées par et pour les personnes en situation de handicap psychique, p. ex. sur le Dimanche de l'Église début février proposé par l'Église évangélique réformée du canton de Berne et placé sous le thème « Maladie psychique ? Que faire ? ». A une époque où le chômage augmente et où l'austérité est au programme, les personnes en situation de handicap psychique sont particulièrement touchées par la problématique de la recherche d'emplois, par la pénurie de places de travail, par la plus grande sévérité de l'Assurance-invalidité et par les mesures d'économie.

## 9) Objectifs annuels 2005

Les objectifs annuels 2005 ont été atteints. La cch a délibérément renoncé à une rencontre avec le Grand Conseil pour les raisons suivantes : le processus de mise en œuvre de la RPT était à ses débuts, les élections au Grand Conseil étaient prévues pour 2006 (nouvelle composition et réduction du nombre de membres du Grand Conseil de 200 à 160) ; par ailleurs, il n'y avait pas d'autres thèmes sociopolitiques à traiter justifiant une intervention.

Les objectifs annuels 2006 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 8 novembre. Quatre autres assemblées continueront à avoir lieu, dont une assemblée extraordinaire, et ce, afin de poursuivre les buts suivants : garantir au maximum le financement des conférences pour personnes handicapées (sous-contrat de prestations avec la FSIH), entretenir et renforcer les partenariats et les réseaux politiques, intensifier les relations publiques, suivre l'évolution de l'AI et assurer notre intervention dans la mise en œuvre de la RPT au niveau de la politique du handicap. A titre de fondement de nos travaux, nous allons suivre les activités en rapport avec l'application de la loi sur l'égalité au niveau cantonal.

## 10) Divers

Outre les sujets ordinaires et les nombreux thèmes sociopolitiques abordés lors des assemblées générales, celles-ci ont été marquées par de courts exposés portant sur des sujets spécifiques. Nous avons ainsi reçu la visite de Madame Charlotte Eyer, cheffe du projet *profil*, qui s'est exprimée sur le sujet travail et handicap. Madame Eyer, nous a informés des priorités, des mesures prévues par l'Assurance-invalidité et du succès qu'a remporté le projet Profil dans le domaine du maintien de l'emploi. ([www.profil.proinfirmis.ch](http://www.profil.proinfirmis.ch)).

Par ailleurs, Monsieur Hans Neuenschwander, de *PluSport* canton de Berne, a fourni des informations sur les activités de l'association et les bases de financement qu'il devient de plus en plus difficile d'assurer ([www.pluSport.ch](http://www.pluSport.ch)).

La visite prévue du Conseiller d'État Samuel Bhend, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP, n'a malheureusement pas eu lieu pour des raisons d'actualité politique.

Nos organisations membres ont approuvé l'idée d'élaborer un dépliant d'information, reconnaissant qu'un tel document revêt une grande importance tant au niveau relations publiques que sur le plan de la garantie des ressources financières. Le financement a été assuré par les sponsors suivants : *Gesellschaft zu Ober-Gerwern Bern*, *Zunft zu Mittellöwen Bern* et la *Coopérative Migros Aare*.

Le Comité, la Coprésidence et la Direction adressent leurs plus vifs remerciements à tous les membres et sympathisants, aux politiciennes et aux politiciens, aux sponsors ainsi qu'aux donatrices et donateurs pour leur précieux soutien financier et moral, pour leurs réflexions, leur participation active et leur précieuse collaboration.

De nombreux et importants contacts ont pu être noués et entretenus, et ce, grâce aussi à vous !

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire ! Ensemble, mobilisons nos forces pour l'égalité des droits des personnes en situation de handicap !

Pour la rédaction du rapport en collaboration avec les représentants du Comité de la **conférence bernoise des handicapés cch**

Christine Morger, directrice

Thierachern, le 26 janvier 2006